

Fonds IA Clarington d'opportunités mondiales de rendement

États financiers annuels audités

31 mars 2021

Table des matières

Message aux détenteurs de parts	1
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3
États financiers	
Fonds de revenu diversifié	
Fonds IA Clarington d'opportunités mondiales de rendement	8
Notes générales	19

Message aux détenteurs de parts

Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux de vous faire parvenir le rapport annuels 2021 des fonds communs de placement d'IA Clarington. Les états financiers ci-joints comprennent des renseignements importants concernant vos placements pour la période close le 31 mars 2021.

Nous vous remercions de votre confiance continue et sommes engagés à vous offrir des solutions de placement actives répondant à vos besoins.

Pour toute question ou pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller financier ou avec l'équipe du service à la clientèle d'IA Clarington au 1 800 530-0204, ou visiter notre site Web au www.iaclarington.com.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Adam Elliott', with a stylized flourish extending to the right.

Adam Elliott

Chef de la direction

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints ont été préparés par Placements IA Clarington inc., gestionnaire du Fonds, et approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire. Le gestionnaire est responsable de l'information et des déclarations contenus dans ces états financiers et les autres sections du présent rapport.

Le gestionnaire a maintenu des processus adéquats permettant d'assurer la pertinence et la fiabilité de l'information financière produite. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et ils comprennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. Les principales méthodes comptables que la direction juge appropriées pour le Fonds sont décrites à la note générale 3 des états financiers.

Le conseil d'administration a la responsabilité de surveiller le processus de présentation de l'information financière et d'examiner et d'approuver les états financiers du Fonds. Il examine également les contrôles internes à l'égard de l'information financière, les questions d'audit et les problèmes liés à la présentation de l'information financière avec la direction et les auditeurs indépendants.



Adam Elliott
Chef de la direction



Nancy Cappadocia
Chef de la direction financière

03 juin 2021



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts et au fiduciaire de
Fonds IA Clarington canadien équilibré

Fonds IA Clarington actions canadiennes modéré

Fonds IA Clarington canadien de dividendes
Fonds IA Clarington de petites capitalisations
canadiennes

Fonds IA Clarington d'obligations de base plus
Fonds IA Clarington d'obligations des
marchés émergents

Fonds IA Clarington de revenu à taux variable
Fonds IA Clarington ciblé équilibré
Fonds IA Clarington d'obligations mondiales

Fonds d'exposition aux actions mondiales
IA Clarington

Fonds IA Clarington d'actions mondiales
Fonds IA Clarington multiactif mondial

Fonds IA Clarington d'opportunités mondiales

Fonds IA Clarington de valeur mondial

Fonds IA Clarington d'opportunités mondiales
de rendement

Portefeuille IA Clarington Inhance PSR équilibré
Fonds IA Clarington Inhance PSR d'obligations

Portefeuille IA Clarington Inhance PSR prudent

Fonds IA Clarington Inhance PSR actions
mondiales

Portefeuille IA Clarington Inhance PSR croissance

Fonds IA Clarington Inhance PSR revenu mensuel

Fonds IA Clarington Loomis d'obligations mondiales
multisectorielles

Fonds IA Clarington Loomis de croissance toutes
capitalisations américaines

Fonds IA Clarington marché monétaire

Fonds IA Clarington équilibré à revenu mensuel

Fonds IA Clarington d'obligations rendement réel
Fonds IA Clarington stratégique d'obligations
de sociétés

Fonds IA Clarington stratégique de revenu d'actions

Fonds IA Clarington stratégique de revenu

Fonds IA Clarington stratégique de croissance et
de revenu américain

Fonds Clic Objectif 2025 IA Clarington

Fonds Clic Objectif 2030 IA Clarington

Fonds IA Clarington américain dividendes
croissance

Fonds IA Clarington enregistré américain dividendes
croissance

Fonds IA Clarington de revenu à taux variable
en dollars U.S.

Fonds IA Clarington neutre en devises d'actions
américaines (auparavant, Fonds Sarbit
IA Clarington d'actions américaines)

Fonds IA Clarington d'opportunités de rendement
Portefeuille IA Gestion de patrimoine équilibré

(auparavant, Portefeuille IA Clarington équilibré)

Portefeuille IA Gestion de patrimoine prudent

(auparavant, Portefeuille IA Clarington prudent)

Mandat d'obligations de base IA Gestion de
patrimoine (auparavant, Fonds IA Clarington
d'obligations)

Mandat d'obligations améliorées IA Gestion
de patrimoine

Portefeuille IA Gestion de patrimoine croissance
(auparavant, Portefeuille IA Clarington
croissance)

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.



Fonds IA Clarington d'actions internationales

Portefeuille IA Gestion de patrimoine croissance élevée (auparavant, Portefeuille IA Clarington croissance maximale)

Fonds IA Clarington Loomis de répartition mondiale (auparavant, Fonds IA Clarington mondial tactique de revenu)

Portefeuille IA Gestion de patrimoine modéré (auparavant, Portefeuille IA Clarington modéré)

Fonds IA Clarington Loomis d'opportunités en actions mondiales

(collectivement, les « Fonds », individuellement, le « Fonds »)

Notre opinion

À notre avis, les états financiers au 31 mars 2021 de chaque Fonds, ci-joints, donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de chaque Fonds, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie à la date et pour les périodes indiquées à la note générale 1b), conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de chaque Fonds, qui comprennent :

- les états de la situation financière à la date de clôture des périodes indiquées à la note générale 1b);
- les états du résultat global pour les périodes indiquées à la note générale 1b);
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables pour les périodes indiquées à la note générale 1b);
- les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes indiquées à la note générale 1b);
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Indépendance

Nous sommes indépendants de chaque Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations de chaque Fonds incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du fonds de chaque Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers de chaque Fonds, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers de chaque Fonds ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de chaque Fonds conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chaque Fonds à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'un des Fonds ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de chaque Fonds.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers de chaque Fonds, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers de chaque Fonds prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers de chaque Fonds comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de chaque Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de chaque Fonds à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers de chaque Fonds au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'un des Fonds à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers de chaque Fonds, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.



Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Andrew Paterson.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal (Québec)
Le 3 juin 2021

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A123633

Fonds IA Clarington d'opportunités mondiales de rendement

États de la situation financière

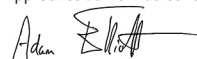
Aux En milliers (sauf les montants par part)	31 mars 2021 \$	31 mars 2020 \$
ACTIF		
ACTIF COURANT		
Placements	11 490	9 856
Instruments financiers dérivés		
Contrats de change	-	29
Trésorerie	290	83
Souscriptions à recevoir	14	1
Intérêts, dividendes, distributions et autres montants à recevoir	2	-
	11 796	9 969
PASSIF		
PASSIF COURANT		
Instruments financiers dérivés		
Contrats de change	1	46
Rachats à payer	23	4
Distributions à payer	-	1
Charges à payer	6	15
	30	66
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES	11 766	9 903
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES, PAR SÉRIE		
Série A	4 051	4 230
Série E	659	303
Série E5	-	1
Série EF	1 016	886
Série F	4 138	3 698
Série F5	9	21
Série I	-	1
Série L	570	583
Série L5	1 262	88
Série T5	61	92
NOMBRE DE PARTS EN CIRCULATION		
Série A	386	472
Série E	63	34
Série E5	-	0,1
Série EF	96	98
Série F	391	408
Série F5	1	3
Série I	-	0,1
Série L	54	65
Série L5	140	11
Série T5	7	11
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES, PAR PART		
Série A	10,48	8,97
Série E	10,54	9,02
Série E5	-	8,18
Série EF	10,54	9,02
Série F	10,58	9,06
Série F5	9,38	8,34
Série I	-	8,90
Série L	10,46	8,95
Série L5	9,04	8,13
Série T5	9,12	8,20

États du résultat global

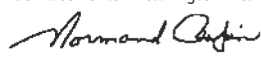
Pour les périodes closes les 31 mars En milliers (sauf les montants par part)	2021 \$	2020 \$
REVENUS		
Intérêts à des fins de distribution	235	254
Dividendes	103	151
Prêts de titres	1	1
Gain (perte) de change sur la trésorerie	(3)	-
Autres variations de la juste valeur des placements et des instruments financiers dérivés		
Placements :		
Gain (perte) net réalisé	30	(5)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente	1 561	(1 014)
Gain (perte) net sur la juste valeur des placements	1 591	(1 019)
Instruments financiers dérivés :		
Gain (perte) net réalisé	120	15
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente	16	(13)
Gain (perte) net sur la juste valeur des instruments financiers dérivés	136	2
Total des autres variations de la juste valeur des placements et des instruments financiers dérivés	1 727	(1 017)
	2 063	(611)
CHARGES		
Frais de gestion	167	175
Frais d'administration fixe	32	34
Coûts de transactions	1	1
Impôts étrangers retenus à la source	5	4
	205	214
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES	1 858	(825)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES PAR SÉRIE		
Série A	714	(351)
Série E	50	(25)
Série E5	-	-
Série EF	167	(66)
Série F	667	(316)
Série F5	3	3
Série I	-	-
Série L	107	(57)
Série L5	136	(8)
Série T5	14	(5)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES PAR PART		
Série A	1,65	(0,64)
Série E	1,45	(0,74)
Série E5	0,78	(0,77)
Série EF	1,70	(0,62)
Série F	1,70	(0,79)
Série F5	2,28	0,18
Série I	0,89	(0,63)
Série L	1,60	(0,76)
Série L5	1,12	(0,91)
Série T5	1,72	(0,25)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvés au nom du conseil d'administration de Placements IA Clarington inc.



Adam Elliott, chef de la direction



Normand Pépin, administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds IA Clarington d'opportunités mondiales de rendement

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables

Pour les périodes closes les 31 mars	2021	2020
En milliers	\$	\$
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES AU DÉBUT DE LA PÉRIODE		
Série A	4 230	5 882
Série E	303	528
Série E5	1	1
Série EF	886	1 118
Série F	3 698	4 000
Série F5	21	388
Série I	1	1
Série L	583	833
Série L5	88	56
Série T5	92	268
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES		
Série A	714	(351)
Série E	50	(25)
Série E5	-	-
Série EF	167	(66)
Série F	667	(316)
Série F5	3	3
Série I	-	-
Série L	107	(57)
Série L5	136	(8)
Série T5	14	(5)
DISTRIBUTIONS AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES		
Revenus nets de placement :		
Série A	(34)	(62)
Série E	(3)	(4)
Série E5	-	-
Série EF	(18)	(22)
Série F	(66)	(77)
Série F5	-	(3)
Série I	-	-
Série L	(5)	(8)
Série L5	(8)	(1)
Série T5	(1)	(2)
Remboursement de capital :		
Série A	-	-
Série E	-	-
Série E5	-	-
Série EF	-	-
Série F	-	-
Série F5	-	(5)
Série I	-	-
Série L	-	-
Série L5	(55)	(4)
Série T5	(3)	(8)
	(193)	(196)
OPÉRATIONS SUR PARTS RACHETABLES		
Produit d'émission de parts rachetables :		
Série A	1 778	1 253
Série E	542	-
Série E5	-	-
Série EF	-	-
Série F	531	1 226
Série F5	-	-
Série I	-	-
Série L	245	43
Série L5	1 383	43
Série T5	-	-

Pour les périodes closes les 31 mars	2021	2020
En milliers	\$	\$
Réinvestissement des distributions aux détenteurs de parts rachetables :		
Série A	31	58
Série E	3	4
Série E5	-	-
Série EF	18	22
Série F	65	75
Série F5	-	6
Série I	-	-
Série L	5	8
Série L5	52	2
Série T5	1	1
Rachat de parts rachetables :		
Série A	(2 668)	(2 550)
Série E	(236)	(200)
Série E5	(1)	-
Série EF	(37)	(166)
Série F	(757)	(1 210)
Série F5	(15)	(368)
Série I	(1)	-
Série L	(365)	(236)
Série L5	(334)	-
Série T5	(42)	(162)
	198	(2 151)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES		
Série A	(179)	(1 652)
Série E	356	(225)
Série E5	(1)	-
Série EF	130	(232)
Série F	440	(302)
Série F5	(12)	(367)
Série I	(1)	-
Série L	(13)	(250)
Série L5	1 174	32
Série T5	(31)	(176)
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES À LA FIN DE LA PÉRIODE		
Série A	4 051	4 230
Série E	659	303
Série E5	-	1
Série EF	1 016	886
Série F	4 138	3 698
Série F5	9	21
Série I	-	1
Série L	570	583
Série L5	1 262	88
Série T5	61	92

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds IA Clarington d'opportunités mondiales de rendement

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les périodes closes les 31 mars
En milliers

	2021 \$	2020 \$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables	1 858	(825)
Ajustements		
Intérêts à des fins de distribution	(235)	(254)
Dividendes	(103)	(151)
Impôts étrangers retenus à la source	5	4
Perte (gain) de change sur la trésorerie	3	-
Perte (gain) nette réalisée sur les placements et les instruments financiers dérivés	(150)	(10)
Variation nette de la moins-value (plus-value) latente sur les placements et les instruments financiers dérivés	(1 577)	1 027
Coûts de transactions	1	1
Produit réalisé à la vente et à l'échéance de placements	6 894	5 569
Achats de placements	(6 518)	(3 256)
Augmentation (diminution) des charges à payer	(9)	(4)
Diminution (augmentation) des autres montants à recevoir	(2)	-
Intérêts reçus (payés)	1	1
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts	32	34
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	200	2 136
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Distributions payées aux détenteurs de parts rachetables nettes des distributions réinvesties	(19)	(21)
Produit d'émission de parts rachetables	4 479	2 565
Variations des souscriptions à recevoir	(13)	28
Émission de parts des autres séries	(2 246)	(1 615)
Produit de rachat de parts rachetables	(4 456)	(4 892)
Variations des rachats à payer	19	(14)
Rachat de parts des autres séries	2 246	1 615
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	10	(2 334)
Gain (perte) de change sur la trésorerie	(3)	-
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE	207	(198)
Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période	83	281
TRÉSORERIE (DÉCOUVERT BANCAIRE) À LA FIN DE LA PÉRIODE	290	83

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille

Au 31 mars 2021

En milliers (sauf le nombre de titres)

	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
FONDS DE PLACEMENT (97,65 %)			
Fonds IA Clarington d'obligations des marchés émergents, série I	118 937	1 105	1 051
Fonds IA Clarington de revenu à taux variable, série I	43 564	401	415
Fonds IA Clarington d'obligations mondiales, série I	233 617	2 277	2 344
Fonds IA Clarington d'actions mondiales, série I	79 999	815	955
Fonds IA Clarington de valeur mondial, série I	107 127	2 039	2 292
Fonds IA Clarington stratégique d'obligations de sociétés, série I	24 923	246	244
Mandat d'obligations de base IA Gestion de patrimoine, série I	215 309	2 437	2 425
iShares iBoxx \$ High Yield Corporate Bond Fund	2 300	255	252
iShares J.P. Morgan USD Emerging Markets Bond ETF	1 540	229	211
iShares MSCI Emerging Markets Index ETF	5 585	329	374
iShares MSCI Europe Financials ETF	5 770	109	140
iShares S&P/TSX 60 Index Fund	11 300	285	319
VanEck Vectors Gold Miners ETF	3 070	170	125
Vanguard Short-Term Corporate Bond ETF	3 310	350	343
TOTAL DES FONDS DE PLACEMENT		11 047	11 490
TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (97,65 %)		11 047	11 490
PASSIFS DÉRIVÉS (-0,01 %)			(1)
AUTRES ACTIFS, MOINS LES PASSIFS (2,36 %)			277
TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES (100,00 %)			11 766

Fonds IA Clarington d'opportunités mondiales de rendement

Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers

31 mars 2021 (notes générales 3 et 5, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Aux rubriques « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » et « Notes supplémentaires – Information propre au Fonds », l'actif net est défini comme étant « l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables ». Veuillez vous référer à la note générale 3.

Évaluation à la juste valeur

Pour plus d'informations sur les évaluations de la juste valeur, les données d'entrée utilisées ainsi que sur les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, veuillez vous référer à la rubrique « Méthodes et hypothèses utilisées pour établir la juste valeur des instruments financiers » de la note générale 5 portant sur la gestion des risques financiers.

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, selon les niveaux de hiérarchie des données utilisées à la date d'évaluation.

Au 31 mars 2021

	Instruments financiers à la juste valeur			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
ACTIF				
Placements				
Actions	-	-	-	-
Fonds de placement	11 490	-	-	11 490
Obligations	-	-	-	-
Placements à court terme	-	-	-	-
	11 490	-	-	11 490
Dérivés				
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-
PASSIF				
Dérivés				
Instruments financiers dérivés	-	(1)	-	(1)
Total	11 490	(1)	-	11 489

Au 31 mars 2020

	Instruments financiers à la juste valeur			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
ACTIF				
Placements				
Actions	-	-	-	-
Fonds de placement	9 856	-	-	9 856
Obligations	-	-	-	-
Placements à court terme	-	-	-	-
	9 856	-	-	9 856
Dérivés				
Instruments financiers dérivés	-	29	-	29
PASSIF				
Dérivés				
Instruments financiers dérivés	-	(46)	-	(46)
Total	9 856	(17)	-	9 839

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux au cours des périodes closes le 31 mars 2021 et le 31 mars 2020.

Risque de crédit

Au 31 mars 2021 et au 31 mars 2020, le Fonds, par l'intermédiaire de ses fonds de référence, avait investi, dans des instruments de créance dont la ou les cotes de crédit étaient les suivantes :

Instruments de créance* par cotes de crédit	Pourcentage de l'actif net Au 31 mars 2021 (%)	Pourcentage de l'actif net Au 31 mars 2020 (%)
AAA	5,90	5,32
AA	7,10	9,10
A	8,88	8,19
BBB	11,25	11,71
BB	7,66	5,35
B	7,27	4,77
CCC	1,03	0,53
D	-	0,01
Pfd-2	0,69	0,44
Pfd-3	0,12	0,24
Pfd-4	-	0,01
R1	0,54	0,46
R2	0,10	-
Non cotés	0,62	0,66

* Excluant les autres éléments de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables

Les cotes de crédit sont obtenues auprès de DBRS, de Standard & Poor's ou de Moody's. La cote de crédit DBRS est présentée ou sinon, une cote de crédit équivalente.

Fonds IA Clarington d'opportunités mondiales de rendement

Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

31 mars 2021 (notes générales 3 et 5, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Risque de concentration

Le tableau suivant présente l'exposition du Fonds, par ses fonds de référence, au risque de concentration :

Segments de marché	Pourcentage de l'actif net Au 31 mars 2021 (%)	Pourcentage de l'actif net Au 31 mars 2020 (%)
Obligations du gouvernement fédéral	8,70	7,09
Fonds de placement – actions	8,27	22,80
Fonds de placement – obligations	7,63	7,30
Obligations de sociétés canadiennes de la catégorie investissement	7,25	8,16
Obligations de sociétés étrangères de la catégorie investissement	5,96	5,44
Obligations émises et garanties par des provinces	5,87	7,14
Trésorerie et autres éléments d'actif net	5,80	5,58
Finance	5,23	3,49
Technologies de l'information	4,88	3,06
Obligations de sociétés américaines à rendement élevé	4,50	1,47
Obligations de sociétés américaines de la catégorie investissement	4,31	4,39
Obligations de sociétés étrangères à rendement élevé	3,99	2,69
Santé	3,93	2,80
Consommation discrétionnaire	3,93	2,10
Industrie	2,72	1,73
Emprunts à terme à taux variable	2,25	2,89
Titres adossés à des actifs	2,20	2,25
Obligations de sociétés canadiennes à rendement élevé	2,05	1,13
Autre	1,96	4,02
Services de communication	1,83	-
Biens de consommation de base	1,72	1,73
Énergie	1,36	-
Obligations garanties par le gouvernement fédéral	1,29	1,58
Matériaux	1,20	-
Obligations émises et garanties par des municipalités	1,17	1,16

Risque de liquidité

Au 31 mars 2021 et au 31 mars 2020, les parts du Fonds sont rachetables au gré du détenteur. Tous les autres passifs financiers du Fonds ont des échéances inférieures à 30 jours. Pour plus d'information, veuillez vous référer à la note générale 5.

Le Fonds peut détenir des actifs ou passifs dérivés. La date d'échéance contractuelle de ces actifs ou passifs peut excéder 30 jours.

Risque de taux d'intérêt

Les tableaux suivants présentent l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt, par l'intermédiaire de ses fonds de référence, selon la durée jusqu'à l'échéance au 31 mars 2021 et au 31 mars 2020. Une hausse ou une baisse de 1 % des taux d'intérêt en vigueur, en supposant un mouvement parallèle de la courbe de rendement et une stabilité de tous les autres facteurs, aurait respectivement fait diminuer ou augmenter l'actif net du montant présenté sous « Impact sur la valeur de l'actif net ». La sensibilité du Fonds aux variations de taux d'intérêt a été évaluée au moyen de la durée moyenne pondérée du portefeuille. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et la différence peut être importante.

Au 31 mars 2021

	< 1 an (\$)	1-5 ans (\$)	6-10 ans (\$)	> 10 ans (\$)	Ne portant pas intérêt (\$)	Total (\$)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
Placements	327	1 845	2 184	1 595	5 539	11 490	393
Trésorerie/marge/(découvert bancaire)	290	-	-	-	-	290	-
Autres éléments d'actif	-	-	-	-	16	16	-
Passif	-	-	-	-	30	30	-

Au 31 mars 2020

	< 1 an (\$)	1-5 ans (\$)	6-10 ans (\$)	> 10 ans (\$)	Ne portant pas intérêt (\$)	Total (\$)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
Placements	510	1 604	1 345	1 221	5 176	9 856	284
Trésorerie/marge/(découvert bancaire)	83	-	-	-	-	83	-
Autres éléments d'actif	-	-	-	-	30	30	-
Passif	-	-	-	-	66	66	-

Fonds IA Clarington d'opportunités mondiales de rendement

Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

31 mars 2021 (notes générales 3 et 5, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Risque de change

Les tableaux suivants résument l'exposition du Fonds, par ses fonds de référence, au risque de change, le cas échéant, selon les actifs monétaires et non monétaires du Fonds. Les tableaux résument également l'impact qu'aurait eu sur l'actif net une hausse ou une baisse de 5 % du dollar canadien par rapport à toutes les autres devises, en supposant que tous les autres facteurs soient demeurés constants. En pratique, le rendement réel peut différer de cette analyse de sensibilité et la différence peut être importante.

Au 31 mars 2021

Devises*	Instruments financiers (\$)	Contrats de change (\$)	Exposition totale (\$)	Pourcentage de l'actif net (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
AUD	45	-	45	0,38	2
BRL	31	-	31	0,26	2
CHF	60	(2)	58	0,49	3
CLP	5	-	5	0,04	-
COP	15	-	15	0,13	1
CZK	2	-	2	0,02	-
EGP	13	-	13	0,11	1
EUR	686	(285)	401	3,41	20
GBP	188	(2)	186	1,58	9
GHS	18	-	18	0,15	1
HKD	45	-	45	0,38	2
HUF	5	-	5	0,04	-
IDR	22	-	22	0,19	1
JPY	153	-	153	1,30	8
KRW	16	-	16	0,14	1
MXN	27	-	27	0,23	1
MYR	19	-	19	0,16	1
NOK	28	-	28	0,24	1
PEN	6	-	6	0,05	-
PLN	13	-	13	0,11	1
RON	5	-	5	0,04	-
RUB	30	-	30	0,25	1
SEK	71	(1)	70	0,59	4
SGD	10	-	10	0,08	1
THB	18	-	18	0,15	1
TRY	6	-	6	0,05	-
USD	6 964	(5 290)	1 674	14,23	84
ZAR	17	-	17	0,14	1

Au 31 mars 2020

Devises*	Instruments financiers (\$)	Contrats de change (\$)	Exposition totale (\$)	Pourcentage de l'actif net (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
AUD	35	(14)	21	0,21	1
BRL	36	-	36	0,36	2
CHF	26	-	26	0,26	1
COP	21	-	21	0,21	1
CZK	9	-	9	0,09	-
EGP	15	-	15	0,15	1
EUR	505	(265)	240	2,42	12
GBP	141	-	141	1,42	7
GHS	3	-	3	0,03	-
HKD	17	-	17	0,17	1
HUF	5	-	5	0,05	-
IDR	26	-	26	0,26	1
JPY	74	-	74	0,75	4
KRW	7	-	7	0,07	-
KZT	4	-	4	0,04	-
MXN	33	3	36	0,36	2
NOK	29	-	29	0,29	1
PEN	5	-	5	0,05	-
PLN	15	-	15	0,15	1
RUB	27	-	27	0,27	1
SEK	12	-	12	0,12	1
SGD	4	-	4	0,04	-
THB	13	-	13	0,13	1
TRY	11	-	11	0,11	1
USD	6 233	(2 612)	3 621	36,56	181
UYU	8	-	8	0,08	-
ZAR	32	-	32	0,32	2

* Veuillez vous référer à la note générale 6 pour les codes des devises.

Fonds IA Clarington d'opportunités mondiales de rendement

Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

31 mars 2021 (notes générales 3 et 5, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Risque de prix

Au 31 mars 2021 et au 31 mars 2020, l'impact estimé sur l'actif net du Fonds d'une variation raisonnablement possible de l'indice de référence, toutes les autres variables demeurant constantes, est présenté dans les tableaux suivants. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et la différence peut être importante.

Au 31 mars 2021

Indices de référence	Variation de l'indice de référence (%)	Exposition à l'indice de référence (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
Indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Bond (CAD, couvert)	3,00	50,00	1,46	172
Indice des obligations universelles FTSE Canada	3,00	20,00	0,59	69
Indice MSCI Monde	10,00	20,00	1,95	230
Indice composé S&P/TSX	10,00	10,00	0,98	115

Au 31 mars 2020

Indices de référence	Variation de l'indice de référence (%)	Exposition à l'indice de référence (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
Indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Bond (CAD, couvert)	3,00	50,00	1,49	148
Indice des obligations universelles FTSE Canada	3,00	20,00	0,60	59
Indice MSCI Monde	10,00	20,00	1,99	197
Indice composé S&P/TSX	10,00	10,00	0,99	98

Fonds IA Clarington d'opportunités mondiales de rendement

Notes supplémentaires – Information propre au Fonds

31 mars 2021 (note générale 1b, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est d'obtenir un revenu mensuel régulier et un rendement total modéré en investissant dans des titres à revenu fixe de la catégorie investissement, des titres à revenu fixe de moindre qualité à rendement élevé, des actions porteuses de dividendes et d'autres titres productifs de revenu des marchés canadiens et mondiaux. Il peut investir dans ces titres directement, ou indirectement par l'intermédiaire de placements dans des fonds sous-jacents.

Le Fonds

Les séries de parts du Fonds ont été établies aux dates suivantes :

	Date d'établissement (AA-MM-JJ)
Série A	17-09-27
Série E	17-09-27
Série EF	17-09-27
Série F	17-09-27
Série F5	17-09-27
Série L	17-09-27
Série L5	17-09-27
Série T5	17-09-27

Séries dissoutes

Les séries du Fonds ci-après ont été dissoutes aux dates suivantes :

Série	Date
Série E5	20-06-18
Série I	20-06-18

Gestion des risques financiers

Veuillez vous référer à note générale 5.

Placements dans des entités structurées non consolidées

Au 31 mars 2021 et au 31 mars 2020, le Fonds disposait des intérêts suivants dans des entités structurées non consolidées :

Type	Valeur comptable 31 mars 2021	Valeur comptable 31 mars 2020
Fonds de placement	11 490	9 856

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les tableaux suivants présentent les renseignements relatifs à la compensation des actifs et passifs financiers et aux montants remis en garantie dans l'éventualité d'un événement futur, tel que la faillite ou la résiliation de contrats. Aucun montant compensé ne figure dans les états financiers; en conséquence, les montants bruts correspondent aux montants présentés dans les états de la situation financière.

Au 31 mars 2021

	Montants pouvant être compensés			
	Montant brut (\$)	Instruments financiers (\$)	Montant donné/reçu en garantie (\$)	Montant net (\$)
Actifs financiers – par type				
Contrats de change	-	-	-	-
Total	-	-	-	-
Passifs financiers – par type				
Contrats de change	1	-	-	1
Total	1	-	-	1

Au 31 mars 2020

	Montants pouvant être compensés			
	Montant brut (\$)	Instruments financiers (\$)	Montant donné/reçu en garantie (\$)	Montant net (\$)
Actifs financiers – par type				
Contrats de change	29	29	-	-
Total	29	29	-	-
Passifs financiers – par type				
Contrats de change	46	29	-	17
Total	46	29	-	17

Fonds IA Clarington d'opportunités mondiales de rendement

Notes supplémentaires – Information propre au Fonds (suite)

31 mars 2021 (note générale 1b, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Contrats de change*

Le Fonds a conclu des contrats de change afin de réduire son exposition au risque de change. Aucun montant en trésorerie n'a été donné en garantie pour les contrats de change présentés ci-dessous. Par conséquent, aucune information relative aux garanties en trésorerie n'est présentée. Les détails de ces contrats de change sont les suivants :

Au 31 mars 2021

Date de règlement	Nombre de contrats		Position acheteur (\$)		Position vendeur (\$)	Gain (perte) latent - CAD	Contrepartie	Cotes de crédit
21 avril 2021	1	CAD	137	USD	109	-	Valeurs mobilières TD Inc.	A
21 avril 2021	1	USD	348	CAD	437	-	Valeurs mobilières TD Inc.	A
	2					-		
21 avril 2021	1	CAD	208	USD	166	-	Valeurs mobilières TD Inc.	A
21 avril 2021	1	CAD	623	USD	496	-	Financière Banque Nationale	A
21 avril 2021	1	CAD	1 442	USD	1 148	(1)	BMO Marchés des capitaux	A
	3					(1)		

Au 31 mars 2020

Date de règlement	Nombre de contrats		Position acheteur (\$)		Position vendeur (\$)	Gain (perte) latent - CAD	Contrepartie	Cotes de crédit
8 avril 2020	1	CAD	329	USD	230	1	BMO Marchés des capitaux	A
8 avril 2020	6	USD	329	CAD	461	7	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A
8 avril 2020	4	USD	329	CAD	461	7	Valeurs mobilières TD Inc.	AA
8 avril 2020	3	USD	297	CAD	416	7	Financière Banque Nationale	A
8 avril 2020	2	USD	281	CAD	392	7	BMO Marchés des capitaux	A
	16					29		
8 avril 2020	3	CAD	413	USD	302	(16)	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A
8 avril 2020	1	CAD	316	USD	229	(10)	Valeurs mobilières TD Inc.	AA
8 avril 2020	3	CAD	586	USD	421	(12)	Financière Banque Nationale	A
8 avril 2020	1	CAD	397	USD	285	(8)	BMO Marchés des capitaux	A
	8					(46)		

* Pour plus d'information sur la contrepartie, veuillez vous référer à la note générale 6.

Fonds IA Clarington d'opportunités mondiales de rendement

Notes supplémentaires – Information propre au Fonds (suite)

31 mars 2021 (note générale 1b, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Opérations entre parties liées

Veuillez vous référer à la note générale 7.

Frais de gestion

Au 31 mars 2021 et au 31 mars 2020, les taux annualisés des frais de gestion des séries du Fonds, compte tenu des renonciations, s'il y a lieu, sont les suivants :

Série	Frais de gestion au 31 mars 2021 (%)	Frais de gestion au 31 mars 2020 (%)
Série A	1,65	1,65
Série E	1,50	1,50
Série EF	0,75	0,75
Série F	0,85	0,85
Série F5	0,85	0,85
Série L	1,65	1,65
Série L5	1,65	1,65
Série T5	1,65	1,65

Le montant des frais de gestion engagés au cours de la période est pris en compte dans le poste « Frais de gestion » de l'état du résultat global.

Frais d'administration à taux fixe

Au 31 mars 2021 et au 31 mars 2020, les taux des frais d'administration annuels fixes des séries du Fonds, compte tenu des renonciations, s'il y a lieu, sont les suivants :

Série	Frais d'administration à taux fixe au 31 mars 2021 (%)	Frais d'administration à taux fixe au 31 mars 2020 (%)
Série A	0,25	0,25
Série E	0,25	0,25
Série EF	0,25	0,25
Série F	0,25	0,25
Série F5	0,25	0,25
Série L	0,25	0,25
Série L5	0,25	0,25
Série T5	0,25	0,25

Le montant des frais d'administration à taux fixe engagés au cours de la période est inclus dans les « Frais d'administration à taux fixe » de l'état du résultat global.

Placements dans le Fonds

Aux dates indiquées ci-dessous, les placements de Placements IA Clarington inc. et d'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (« Industrielle Alliance ») dans le Fonds, à la juste valeur, étaient les suivants :

Au 31 mars 2021	Au 31 mars 2020
10	11

Le tableau ci-dessus exclut les placements d'autres fonds, y compris ceux gérés par l'Industrielle Alliance, Gestion de placements inc., une filiale en propriété exclusive de l'Industrielle Alliance et une partie liée à IA Clarington.

Parts rachetables

Veuillez vous référer à la note générale 8.

Pour les périodes closes les 31 mars 2021 et 2020, les parts suivantes ont été émises/réinvesties et rachetées :

	Période close	Début de la période	Émises/ réinvesties au cours de la période	Rachats de la période	Fin de la période	Nombre moyen pondéré parts
Série A	2021	472	179	265	386	432
	2020	593	134	255	472	549
Série E	2021	34	54	25	63	34
	2020	53	1	20	34	35
Série E5	2021	0,1	-	0,1	-	0,1
	2020	0,1	-	-	0,1	0,1
Série EF	2021	98	2	4	96	98
	2020	112	2	16	98	108
Série F	2021	408	58	75	391	392
	2020	400	128	120	408	397
Série F5	2021	3	-	2	1	1
	2020	41	1	39	3	17
Série I	2021	0,1	-	0,1	-	0,1
	2020	0,1	-	-	0,1	0,1
Série L	2021	65	26	37	54	67
	2020	84	5	24	65	76
Série L5	2021	11	165	36	140	121
	2020	6	5	-	11	9
Série T5	2021	11	-	4	7	8
	2020	28	-	17	11	21

Prêt de titres

Veuillez vous référer à la note générale 10.

Le revenu des prêts de titres du Fonds, déduction faite des retenues d'impôts, pour les périodes closes les 31 mars 2021 et 2020 s'établit comme suit :

	2021 (\$)	2020 (\$)
Revenu brut des prêts de titres	1	1
Revenu net des prêts de titres reçu par le Fonds	1	1

Fonds IA Clarington d'opportunités mondiales de rendement

Notes supplémentaires – Information propre au Fonds (suite)

31 mars 2021 (note générale 1b, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 janvier 2021, les frais de prêt de titres versés au dépositaire du Fonds, Fiducie RBC Services aux Investisseurs et de trésorerie, s'élevaient à environ 30 % du revenu brut des prêts de titres. Pour la période du 1^{er} février 2021 au 31 mars 2021, les frais de prêt de titres versés au dépositaire du Fonds, Compagnie Trust CIBC Mellon, s'élevaient à environ 18 % du revenu brut des prêts de titres.

Pour la période close le 31 mars 2020, les frais de prêt de titres versés au dépositaire du Fonds, Fiducie RBC Services aux Investisseurs et de trésorerie, s'élevaient à environ 30 % du revenu brut des prêts de titres.

La juste valeur des titres prêtés du Fonds compris dans les placements au 31 mars 2021 s'établit comme suit :

Au 31 mars 2021

Valeur globale des titres prêtés (\$)	Valeur globale de la garantie donnée pour le prêt (\$)
252	265

Aucune opération de prêt de titres n'était en cours au 31 mars 2020.

Les garanties des titres prêtés peuvent être composées d'obligations, de bons du Trésor, d'acceptations bancaires et de lettres de crédit.

Impôts sur le revenu

Veuillez vous référer à note générale 11.

À la fin de l'année d'imposition 2020, le Fonds disposait des pertes en capital suivantes pouvant être reportées à des fins fiscales. Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et portées en déduction de gains en capital futurs.

Pertes en capital (\$)	Pertes autres qu'en capital (\$)	Année d'expiration
50	-	-

Événements subséquents

Si toutes les approbations nécessaires sont obtenues, le Fonds fusionnera avec le Portefeuille IA Gestion de patrimoine prudent le 27 août 2021 ou vers cette date.

Notes générales aux états financiers

31 mars 2021

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers – Information propre au Fonds)

1. Informations générales

a) Les Fonds

Les fonds (les « Fonds ») sont constitués de fiducies d'investissement à participation unitaire et de fiducies de fonds communs de placement à capital variable non constituées en société établies sous le régime des lois de la province de l'Ontario par des déclarations de fiducie. Placements IA Clarington inc. (« IA Clarington » ou le « gestionnaire ») est le gestionnaire et le fiduciaire des Fonds. Le gestionnaire est une filiale en propriété exclusive d'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (« iA »).

Les Fonds investissent principalement dans différents types de titres, selon leurs politiques de placement. Consulter l'inventaire du portefeuille de chacun des fonds pour obtenir plus de précisions sur leurs placements.

La monnaie fonctionnelle et de présentation des Fonds est le dollar canadien, sauf pour le Fonds IA Clarington de revenu à taux variable en dollars U.S., dont la monnaie fonctionnelle et de présentation est le dollar américain.

La publication de ces états financiers a été autorisée par le gestionnaire le 3 juin 2021.

L'adresse du siège social des Fonds est le 522 University Avenue, Suite 700, Toronto (Ontario) M5G 1Y7 Canada.

b) Dates de présentation de l'information financière

Pour les Fonds (à l'exception du Fonds IA Clarington Loomis d'opportunités en actions mondiales) établis avant le 1^{er} avril 2020, les états de la situation financière sont présentés au 31 mars 2021 et au 31 mars 2020, et les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie portent sur les périodes de douze mois closes les 31 mars 2021 et 31 mars 2020.

L'état de la situation financière du Fonds IA Clarington Loomis d'opportunités en actions mondiales est présenté au 31 mars 2021 et au 31 mars 2020. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie portent sur la période de douze mois close le 31 mars 2021 et la période comprise entre la date d'établissement présentée dans les « Notes supplémentaires – Information propre au Fonds » et le 31 mars 2020.

Les états de la situation financière du Fonds IA Clarington Loomis d'obligations mondiales multisectorielles, du Mandat d'obligations améliorées IA Gestion de patrimoine, du Fonds IA Clarington Loomis de croissance toutes capitalisations américain et du Fonds IA Clarington Inhance PSR actions mondiales sont présentés au 31 mars 2021. L'état du résultat global, l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables et le tableau des flux de trésorerie portent sur la période comprise entre la date d'établissement présentée dans les « Notes supplémentaires – Information propre au Fonds » et le 31 mars 2021.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

3. Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Principaux jugements et hypothèses

Lorsqu'il prépare les états financiers, le Gestionnaire doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses qui peuvent toucher les montants déclarés de l'actif, du passif, du revenu et des charges ainsi que les renseignements complémentaires au cours des périodes visées. Les estimations et les jugements les plus importants comprennent l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers, le classement et l'évaluation des placements et l'application de l'option de la juste valeur.

Les Fonds détiennent des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments financiers dérivés. La juste valeur de ces instruments est établie à l'aide de techniques d'évaluation préétablies. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations du Gestionnaire. Les estimations et les hypothèses sont revues périodiquement en fonction de l'évolution des faits et des circonstances. Les changements apportés aux hypothèses pourraient toucher la juste valeur des instruments financiers.

i) Classement et évaluation des placements

En procédant à la classification et à l'évaluation des instruments financiers détenus par les Fonds, le gestionnaire doit faire preuve d'un grand discernement pour déterminer la classification la plus appropriée selon IFRS 9. IFRS 9 comprend trois grandes catégories de classification pour les actifs financiers : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). La classification des actifs financiers en vertu d'IFRS 9 est habituellement fondée sur le modèle d'affaires dans lequel l'actif financier est géré et ses caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. L'évaluation et la décision touchant l'approche de modèle d'affaires utilisée constituent un jugement comptable.

b) Instruments financiers

i) Classement des instruments financiers

Les Fonds comptabilisent les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transactions dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti. Les achats ou ventes journaliers d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, à l'exception des prêts à terme, qui sont comptabilisés à la date de règlement.

Les Fonds classent leurs placements (titres de capitaux propres, fonds de placement et obligations), leurs placements à court terme et leurs instruments financiers dérivés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les méthodes comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des instruments financiers dérivés des Fonds sont identiques à celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les détenteurs de parts.

L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, classée dans les « autres passifs financiers », est présentée au montant du rachat, qui avoisine la juste valeur ou le coût amorti pour les Fonds Clic objectif. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et les passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé s'il y a lieu selon le taux d'intérêt contractuel effectif.

Notes générales aux états financiers

31 mars 2021

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers – Information propre au Fonds)

Au 31 mars 2021 et au 31 mars 2020, il n'y avait, pour chacun des Fonds, aucun écart entre la valeur liquidative par part présentée aux fins de transactions et l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par part selon les IFRS.

ii) Évaluation à la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre les intervenants du marché à la date d'évaluation. Lorsque le dernier cours pour les actions ou le cours moyen pour les obligations ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et des circonstances en cause, sauf lorsque le volume négocié au dernier cours est inférieur à 100, auquel cas elle applique le cours moyen.

iii) Dépréciation d'actifs financiers

À chaque période, les Fonds évaluent si le risque de crédit des actifs financiers classés au coût amorti a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et si une perte sur créances attendue doit être comptabilisée. Les Fonds procèdent par comparaison du risque de dépréciation des instruments financiers à la date de clôture et à la date de comptabilisation initiale. Étant donné l'échéance rapprochée des instruments financiers au coût amorti, les Fonds comptabilisent les pertes sur créances attendues selon une méthode simplifiée. Le montant des pertes sur créances attendues comptabilisé correspond à l'insuffisance prévue des flux de trésorerie actualisés sur la durée de vie de l'instrument financier.

iv) Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits sur les flux de trésorerie provenant des actifs financiers ont expiré ou si les Fonds ont transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont décomptabilisés lorsque l'obligation indiquée dans le contrat est retirée, annulée ou échue.

c) Placements à court terme

Les placements à court terme comprennent les acceptations bancaires, les bons du Trésor et les effets de commerce adossés à des actifs garantis par des banques et ayant une durée jusqu'à l'échéance de moins d'un an à la date d'acquisition.

d) Trésorerie et marge

La trésorerie se compose de dépôts auprès d'institutions financières.

Une partie des actifs d'un Fonds qui détient des instruments financiers dérivés est déposée auprès d'un courtier à titre de marge ou de garantie. La marge ou la garantie peut se composer de trésorerie ou de titres donnés en garantie. Les titres déposés à titre de marge ou de garantie sont évalués conformément aux politiques sur la juste valeur décrites précédemment et sont présentés dans l'inventaire du portefeuille. Ces titres sont également présentés au poste « Placements » dans l'état de la situation financière. Pour le Fonds IA Clarington d'exposition aux actions mondiales, ces actifs ne font l'objet d'aucune restriction, autre que celles décrites dans les ententes spéciales de garde conclues entre le Fonds, le dépositaire et le courtier. Pour tous les autres Fonds, ces actifs ne font l'objet d'aucune restriction, autre que celles décrites dans les ententes de marge ou de garantie. La détention d'instruments financiers dérivés n'a aucune incidence sur la valeur liquidative du Fonds.

e) Constatation des revenus

Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Les revenus de distributions des fonds de placement et le revenu provenant de fiducies de revenu sont comptabilisés à la date de distribution. Ce dernier type de revenu peut comprendre les dividendes, les intérêts, les gains en capital et le remboursement de capital. Le produit des distributions peut être utilisé pour l'acquisition de parts additionnelles des fonds de référence.

Le revenu sur les instruments financiers dérivés présenté dans les états du résultat global correspond au revenu qu'a reçu le Fonds pour ces instruments financiers dérivés, qui ne sont pas détenus à des fins de couverture.

Les intérêts à des fins de distribution présentés dans l'état du résultat global correspondent aux intérêts des coupons reçus par le Fonds, comptabilisés sur base d'exercice.

Les gains (pertes) réalisés sur les placements et la plus-value (moins-value) latente sont calculés selon la méthode du coût moyen, sans donner effet aux coûts de transactions.

Les gains ou pertes découlant de l'évaluation quotidienne des instruments financiers dérivés sont inclus dans le poste « Instruments financiers dérivés : Variation nette de la plus-value (moins-value) latente » jusqu'à ce que les contrats soient réglés ou échus. Les gains ou pertes réalisés au règlement ou à l'expiration des contrats sont inclus dans le poste « Instruments financiers dérivés : Gain (perte) net réalisé ».

f) Autres actifs et passifs financiers

Tous les actifs et passifs financiers de chaque Fonds, autres que les placements, les instruments financiers dérivés et l'obligation de chaque Fonds, autres que Fonds Clic objectif, au titre de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables sont comptabilisés au coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme. L'obligation de chaque Fonds au titre de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur.

g) Conversion des devises

La juste valeur des placements, des titres détenus et des autres actifs et passifs libellés en devises étrangères est convertie dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les transactions de placement, les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date de ces transactions.

Les gains et pertes de change liés à la trésorerie sont présentés à titre de « Gain (perte) de change sur la trésorerie », et ceux liés aux autres actifs et passifs financiers et aux gains ou pertes de change réalisés et latents sur les placements ou les instruments financiers dérivés sont présentés dans le « Total des autres variations de la juste valeur des placements et des instruments financiers dérivés » dans les états du résultat global.

Notes générales aux états financiers

31 mars 2021

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

h) Contrats de change

Les contrats de change, si achetés ou vendus, sont évalués à leur juste valeur à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change correspond au gain ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, les positions étaient disposées. Elle est présentée dans l'état du résultat global et dans l'état de la situation financière. Pour les contrats de change au comptant et lorsque les contrats de change sont disposés ou arrivent à échéance, les gains ou les pertes réalisés sont comptabilisés et présentés dans l'état du résultat global. La valeur en dollars canadiens des contrats de change est établie au moyen des taux de change fournis par un fournisseur de services indépendant.

Les Fonds peuvent conclure des contrats de change dans le but premier de limiter ou de réduire les risques de change associés aux placements ainsi que d'accroître périodiquement les rendements du portefeuille. Des pertes peuvent survenir en raison d'une variation de la valeur des contrats de change ou si la contrepartie ne respecte pas le contrat.

i) Charges

Toutes les charges sont comptabilisées dans l'état du résultat global selon la comptabilité d'exercice.

j) Actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables

Les parts des Fonds sont émises et rachetées à la valeur liquidative par part. La valeur liquidative par part est établie à la fin de chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto. La valeur liquidative d'une série particulière de parts d'un Fonds est établie en calculant la valeur de la quote-part des actifs et des passifs du Fonds communs à toutes les séries revenant à la série en question, moins les passifs des Fonds uniquement attribuables à cette série. Les revenus, les charges non spécifiques aux séries, les gains (pertes) réalisés et latents sur les placements ainsi que les coûts de transactions et les frais liés aux opérations de change sont répartis proportionnellement entre les séries en fonction de la valeur liquidative de chaque série du Fonds. Les charges directement attribuables à une série lui sont imputées directement.

Les parts rachetables d'une série peuvent être rachetées en tout temps contre un montant en trésorerie équivalant à la part proportionnelle de la valeur liquidative du Fonds attribuable à cette série. Les parts rachetables sont classées à titre de passif financier et sont évaluées à leur valeur de rachat, ou au coût amorti dans le cas des Fonds Clic Objectif.

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par part présentée dans l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par série pour la période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de la série en circulation au cours de la période.

Les distributions aux détenteurs de parts rachetables sont comptabilisées dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables.

k) Participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées

Pour déterminer si un Fonds constitue une entité d'investissement, le gestionnaire peut être tenu de faire des jugements importants quant à savoir si le Fonds présente les caractéristiques typiques des entités d'investissement. Une entité d'investissement est une entité qui peut ne détenir qu'un seul placement (un fonds sous-jacent). Toutefois, conformément à la définition d'une entité d'investissement, le Fonds obtient principalement des fonds d'un ou de nombreux investisseurs, à charge pour eux de fournir à ceux-ci des services de gestion de placement, déclare à ses investisseurs qu'il a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus de placement, et évalue et apprécie la performance de ses placements sur la base de la juste valeur.

Il a été déterminé que chaque Fonds répond à la définition d'entité d'investissement et qu'il est tenu de comptabiliser les placements dans ses entreprises associées, coentreprises et filiales à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les filiales constituent toutes les entités, y compris les placements dans d'autres entités d'investissement, sur lesquelles un fonds exerce un contrôle. Un fonds est réputé contrôler une entité lorsqu'il a droit à des rendements variables de par sa participation dans l'entité, et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. Les Fonds sont des entités d'investissement et, à ce titre, elles comptabilisent leurs participations dans des filiales à la juste valeur par le biais du résultat net, le cas échéant. Les Fonds désignent également leurs placements dans des entreprises associées et des coentreprises à la juste valeur par le biais du résultat net.

l) Coûts de transactions

Les coûts de transactions liés aux placements sont passés en charges dans les états du résultat global au poste « Coûts de transactions » à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transactions sont des coûts marginaux directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement, qui comprennent les honoraires et commissions versés à des agents, à des conseillers et à des courtiers.

4. Nouvelles méthodes comptables

L'IASB a publié une modification d'IAS 1 *Présentation des états financiers* le 23 janvier 2020. Cette modification touche le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants et a uniquement une incidence sur la présentation des passifs dans l'état de la situation financière, et non sur le montant des actifs, des passifs, des revenus ou des charges ou le moment auquel ils sont comptabilisés, ou sur les informations à fournir par les entités à leur égard. Elle s'appliquera rétrospectivement aux états financiers à compter du 1^{er} janvier 2022. L'adoption par anticipation est permise. Après évaluation de cette modification, la Société a conclu que celle-ci n'a pas d'incidence sur les états financiers du Fonds.

5. Gestion des risques financiers

a) Méthodes et hypothèses utilisées pour établir la juste valeur des instruments financiers

Les informations concernant les instruments financiers doivent être présentées selon une hiérarchie qui classe les données d'entrée utilisées dans les méthodes servant à évaluer les actifs et les passifs à la date d'évaluation. La hiérarchie est établie afin de donner une priorité plus élevée aux cours non ajustés observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et une priorité plus faible aux données non observables lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles ou fiables. Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 – évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – évaluation fondée sur des données autres que les cours de marché visés au niveau 1, qui sont observables sur le marché en ce qui a trait à l'actif ou au passif, directement ou indirectement.

Niveau 3 – techniques d'évaluation fondées en grande partie sur des paramètres non observables sur le marché.

Les évaluations de la juste valeur des Fonds sont toutes récurrentes. Les instruments financiers sont classés au niveau 1 lorsque le titre ou l'instrument financier dérivé se négocie sur un marché actif et qu'un prix coté est disponible. Si un instrument financier de niveau 1 cesse d'être négocié sur un marché actif, il est reclassé dans un autre niveau. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Les actifs investis sont comptabilisés à l'aide des méthodes décrites ci-après, et la hiérarchie des instruments financiers évalués à la juste valeur est présentée à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

i) Actions

Chaque action cotée est évaluée au prix de clôture publié par la bourse principale où elle est négociée ou, si aucun marché actif n'existe, la juste valeur est établie au moyen de méthodes d'évaluation qui analysent la juste valeur de l'actif net, et au moyen d'autres techniques se fondant sur des comparaisons aux données de référence, comme les indices boursiers. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et des circonstances en cause.

ii) Placements dans des fonds de référence

Les placements dans des fonds de référence sont évalués à la juste valeur, laquelle correspond généralement à la valeur liquidative du fonds de référence à la date d'évaluation.

iii) Obligations

Les placements à revenu fixe, composés principalement d'obligations gouvernementales et de sociétés, sont évalués selon le cours moyen, lequel est obtenu de services d'évaluation indépendants ou de courtiers qui négocient ces titres. Les services d'évaluation tiennent compte du rendement et du prix de titres à revenu fixe de qualité, de coupon, d'un taux d'intérêt et d'une échéance comparables, ainsi que des prix fournis par les courtiers.

La valeur nominale et le prix de base des obligations à rendement réel sont indexés quotidiennement en fonction de l'inflation. Les intérêts sont accumulés chaque jour d'évaluation selon l'inflation ajustée au pair à cette date. La variation quotidienne de l'inflation ajustée au pair est considérée comme un revenu. À la date d'échéance, les obligations verseront leur dernier paiement d'intérêts du coupon en plus de l'inflation cumulée depuis la date d'émission d'origine.

Les obligations à coupon zéro, les obligations résiduelles et certaines obligations municipales sont évaluées à l'aide d'une matrice de courbes de rendement. Ces dernières sont établies à partir d'un titre de référence et d'un écart de rendement. Le titre de référence est habituellement fondé sur des obligations des gouvernements fédéral et provincial venant à échéance au même moment. Si la date d'échéance du titre de référence est différente de celle de l'obligation à évaluer, une interpolation linéaire est alors utilisée. Un prix est ainsi obtenu à l'aide du taux et des caractéristiques de l'obligation.

Pour certaines obligations, aucun marché efficient ne s'est développé. Le Gestionnaire estime alors la juste valeur de ces placements selon des modèles d'évaluation qu'il juge appropriés dans les circonstances. L'évaluation est modélisée sur une base individuelle en fonction de la catégorie des actifs de référence, y compris les actifs traditionnels ou synthétiques.

iv) Évaluation de titres non cotés et d'autres placements

Lorsque les principes d'évaluation des placements décrits précédemment ne sont pas appropriés, la juste valeur est déterminée selon les meilleures estimations du Gestionnaire à l'aide de techniques d'évaluation établies. Ces techniques couvrent, entre autres, les titres qui ne sont plus négociés, les titres émis par des sociétés privées et les titres non liquides. La juste valeur de ces titres établie aux fins du calcul de l'actif net des Fonds attribuable aux détenteurs de parts rachetables peut différer des derniers cours acheteur et vendeur des titres.

Les placements en titres de capitaux propres portent sur les actions ordinaires, les bons de souscription et les actions privilégiées. Ces placements sont évalués en fonction de la dernière ronde de financement, des évaluations fournies par des tiers, des états financiers et des décotes de liquidité. Les placements en titres à revenu fixe sont évalués à la juste valeur en fonction des résultats d'exploitation et de la situation financière de la société. Le Gestionnaire évaluera la capacité de la société à respecter les clauses restrictives de nature financière, notamment sa capacité à effectuer les paiements d'intérêts et de capital, son besoin de financement et sa capacité à couvrir les montants des placements du Fonds au moyen de ses actifs. En plus des diverses méthodes d'évaluation utilisées, un nombre important d'hypothèses clés utilisées pour évaluer les titres de placements sont propres à chaque société émettrice de ces titres.

v) Placements à court terme

Les placements à court terme sont comptabilisés au cours moyen, à l'aide d'évaluations basées sur un système matriciel qui tient compte de facteurs comme le prix, les rendements et les échéances de titres de référence semblables.

En ce qui a trait au Fonds marché monétaire, le coût des placements à court terme ainsi que les intérêts courus se rapprochent de leur juste valeur.

La différence entre la juste valeur totale et le coût total des titres, s'il y a lieu, mentionnée dans les paragraphes 5i) à 5v), correspond à « Placements : Variation nette de la plus-value (moins-value) latente ».

Notes générales aux états financiers

31 mars 2021

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

vi) Trésorerie

La trésorerie et le découvert bancaire sont comptabilisés au coût amorti.

vii) Instruments financiers dérivés

La juste valeur des contrats de change est déterminée en fonction d'une matrice des taux à terme. Ces derniers sont calculés à l'aide d'une interpolation linéaire. Si la matrice n'est pas disponible, les cours de marché des devises de référence sont utilisés.

Les options, les contrats à terme standardisés et les swaps sont évaluées à la valeur de marché chaque jour d'évaluation selon le gain ou la perte qui aurait été réalisé si les contrats avaient été disposés.

La différence entre la juste valeur et le coût des titres correspond à « Instruments financiers dérivés : Variation nette de la plus-value (moins-value) latente ».

viii) Autres informations

Si un titre de placement ne peut être évalué selon les critères énoncés ci-dessus ou ceux stipulés dans la réglementation sur les valeurs mobilières ou si le Gestionnaire juge, à tout moment, que les critères d'évaluation qu'il a adoptés, mais qui ne figurent pas dans la réglementation, sont inadéquats, le Gestionnaire utilise alors une évaluation qu'il considère juste dans les circonstances.

ix) Établissement de la juste valeur

Pour le calcul de la valeur liquidative, les Fonds ont adopté l'évaluation à la juste valeur dans le but de prévenir un trop grand nombre d'opérations à court terme sur les titres des Fonds et de limiter les possibilités d'anticipation du marché. L'évaluation à la juste valeur vise à fournir une valeur liquidative plus exacte en apportant des ajustements aux prix cotés ou publiés des actions qui ne sont pas nord-américaines, en fonction des événements importants qui se produisent entre la clôture qui a lieu le plus tôt sur les marchés autres que ceux de l'Amérique du Nord et le moment de l'établissement de la valeur liquidative. Ainsi, la juste valeur des actions aux fins du calcul de la valeur liquidative des Fonds peut différer du cours de clôture des actions.

b) Risques financiers

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers comme le risque de crédit, le risque de concentration, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix). La valeur des placements du portefeuille d'un Fonds peut fluctuer quotidiennement et refléter l'évolution des taux d'intérêt, de la conjoncture économique, des marchés et de l'information relative aux émetteurs de certains titres détenus dans les Fonds. L'inventaire du portefeuille regroupe les titres par types d'actifs, par régions géographiques et par segments de marchés. Le niveau de risque dépend des objectifs et de la stratégie de placement de chaque Fonds.

Le Gestionnaire contrôle les effets négatifs potentiels des risques financiers sur le rendement de chaque Fonds en embauchant et en supervisant des conseillers en valeurs professionnels et chevronnés qui revoient régulièrement les positions du Fonds, surveillent l'évolution des marchés et diversifient les placements de chaque portefeuille conformément aux lignes directrices en matière de placement.

L'approche globale de gestion du risque de chaque Fonds comprend l'encadrement des activités de placement ainsi que le suivi et le contrôle du respect de la stratégie de placement de chaque Fonds et de la réglementation sur les valeurs mobilières.

Parts du fonds de référence

Certains Fonds peuvent investir dans des parts d'autres fonds de placement (les « fonds de référence ») dont les politiques de placement autorisent des placements dans des instruments comme les obligations, les actions ou même d'autres parts de fonds. Certains passages de l'« Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » présentent de l'information sur les fonds de référence, s'il y a lieu. Il incombe au Gestionnaire de chaque fonds de référence de s'assurer que les placements respectent la politique de placement du Fonds. Ces placements sont présentés dans l'inventaire du portefeuille.

i) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un Fonds subisse une perte financière si une contrepartie ou un débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements envers le Fonds. Le risque de crédit maximal associé aux instruments financiers correspond à la valeur comptable des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière.

Le risque de crédit peut aussi survenir lorsqu'il y a concentration de placements dans des entités qui exercent des activités semblables, qui sont issues du même secteur d'activité ou de la même région géographique ou lorsqu'un placement important est effectué dans une seule entité. Le risque de crédit est présenté à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

La stratégie de placement de chaque Fonds vise à limiter ce risque en assurant une diversification judicieuse, en limitant l'exposition à un même émetteur et en recherchant des émetteurs de qualité relativement élevée. Les Fonds investissent dans des actifs financiers qui sont généralement de la catégorie investissement selon la notation établie par une agence de notation reconnue. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur et représente l'exposition maximale des Fonds au risque de crédit.

Toutes les transactions sur des titres cotés en bourse sont réglées et payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement de l'achat est effectué une fois que le courtier a reçu les titres. L'opération échoue si une des parties ne respecte pas ses obligations.

ii) Risque de concentration

Le risque de concentration est le risque résultant du fait que les positions du Fonds sont essentiellement soit d'un même emplacement géographique, d'un même type de produit, d'un même secteur d'activité ou d'une même catégorie de contrepartie, et sont touchées de façon semblable par les changements dans les conditions économiques ou d'autres conditions. La stratégie de placement du Fonds vise à réduire ce risque par une bonne diversification de ses positions.

Notes générales aux états financiers

31 mars 2021

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers – Information propre au Fonds)

iii) *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'un Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers au moment approprié et selon des conditions raisonnables. L'exposition de chaque Fonds au risque de liquidité est concentrée dans le rachat quotidien de parts en trésorerie. Le risque de liquidité est géré en investissant la majorité des actifs du Fonds dans des placements qui se négocient sur un marché actif et dont on peut facilement se départir. De plus, les Fonds conservent suffisamment de trésorerie et de placements à court terme pour maintenir un niveau de liquidité suffisant pour financer les rachats. Chaque Fonds peut également emprunter jusqu'à 5 % de sa valeur liquidative pour financer les rachats.

Les parts sont rachetables sur demande au gré du détenteur. Cependant, le Gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle présentée à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds soit représentative des sorties de fonds réelles, puisque les détenteurs de ces instruments les conservent habituellement plus longtemps.

Certains Fonds peuvent investir dans des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être illiquides. Ces placements, qui comprennent les placements privés (actions et obligations), sont présentés dans l'inventaire du portefeuille.

La récente propagation de la COVID-19 dans le monde a entraîné de la volatilité et une baisse des marchés des capitaux et grandement perturbé les activités économiques mondiales, ce qui a occasionné des pertes pour les investisseurs. Les perturbations imprévues sur le marché, causées entre autres par la COVID-19, peuvent forcer les bourses ou les fonds d'investissement à suspendre les transactions (pour une période potentiellement prolongée), accroître les risques politiques, sociaux et économiques existants, et avoir une incidence disproportionnée sur certains émetteurs, secteurs ou catégories d'actifs. Elles peuvent aussi influencer la performance des Fonds et sur celle des titres dans lesquels ceux-ci investissent. Les Fonds peuvent également connaître une hausse des demandes de rachat, y compris de la part des grands investisseurs. Toutes ces conséquences peuvent rendre votre placement illiquide et provoquer des pertes. De tels bouleversements inattendus, comme la COVID-19, pourraient être de courte durée ou perdurer, et leurs effets potentiels ne peuvent pas nécessairement être anticipés à l'heure actuelle. Même si la conjoncture économique générale reste inchangée ou s'améliore, la valeur d'un placement dans un Fonds pourrait diminuer si le secteur, les sociétés ou les catégories d'actifs dans lesquels le Fonds investit n'enregistrent pas de bons résultats ou s'ils subissent les contrecoups de ces événements inattendus.

iv) *Risque de marché*

a) *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier portant intérêt fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt. Les Fonds sont exposés au risque que la valeur de ces instruments financiers varie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Les fluctuations des taux d'intérêt ont peu d'incidence sur la trésorerie ou les placements à court terme, ceux-ci étant investis aux taux d'intérêt du marché à court terme et souvent détenus jusqu'à l'échéance. Le risque de taux d'intérêt est présenté à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

La stratégie de placement de chaque Fonds vise à limiter ce risque en assurant une diversification judicieuse, en limitant l'exposition à un même émetteur et en recherchant des émetteurs de qualité relativement élevée.

b) *Risque de change*

Certains Fonds peuvent investir dans des actifs monétaires et non monétaires libellés dans des monnaies autres que le dollar canadien. Ces placements entraînent un risque de change, lequel correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Les Fonds peuvent conclure des contrats de change pour réduire le risque de change. L'analyse de sensibilité est présentée à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

c) *Risque de prix*

Le risque de prix s'entend du risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier découlant des variations des cours du marché (autres que celles associées au risque de taux d'intérêt ou de change), qu'elles soient causées par des facteurs propres aux instruments financiers ou à leur émetteur ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers semblables négociés sur un marché. Tout placement présente un risque de perte en capital. Le conseiller en valeurs du Fonds cherche à atténuer ce risque au moyen d'une sélection et d'une diversification attentives des titres et des autres instruments financiers tout en respectant les objectifs et la stratégie de placement du Fonds. À l'exception des instruments financiers dérivés, le risque maximal associé aux instruments financiers correspond à leur juste valeur. L'ensemble des positions du Fonds sont revues quotidiennement par le conseiller en valeurs du Fonds.

Les détails de la sensibilité aux prix du Fonds sont présentés à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

Veuillez vous référer à l'« Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » qui décrit les risques propres à chacun des Fonds.

c) *Placements dans des entités structurées non consolidées*

Chaque Fonds a déterminé que ses placements dans des fonds de référence sont considérés comme des placements dans des entités structurées non consolidées. Certains Fonds peuvent investir dans des fonds de référence pour atteindre leurs objectifs de placement et appliquer diverses stratégies de placement pour atteindre leurs objectifs.

Les placements d'un Fonds dans des fonds de référence sont exposés au risque de prix découlant de l'incertitude entourant la valeur future de ces fonds de référence.

Le risque maximal de perte auquel un Fonds est exposé du fait de ses placements dans des fonds de référence correspond à la valeur comptable totale de ces placements.

Notes générales aux états financiers

31 mars 2021

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers – Information propre au Fonds)

d) Compensation des actifs et des passifs financiers

Certains Fonds peuvent investir dans des instruments financiers dérivés aux termes d'un accord-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA). Cet accord exige des garanties de la part de la contrepartie ou des Fonds. Le montant des actifs à donner en garantie est fonction de la fluctuation de la juste valeur des instruments financiers. La juste valeur est surveillée quotidiennement. Les actifs mis en garantie par les Fonds peuvent comprendre, entre autres, de la trésorerie, des bons du Trésor et des obligations du gouvernement du Canada. Les Fonds peuvent recevoir des actifs de leur contrepartie à titre de garantie. Selon les conditions stipulées à l'annexe de soutien au crédit de l'ISDA, les Fonds peuvent être autorisés à vendre ou à redonner en garantie les actifs qu'ils ont reçus. De plus, en vertu de l'accord-cadre de l'ISDA, les Fonds détiennent un droit de compensation en cas de défaillance, d'insolvabilité, de faillite ou d'autres résiliations par anticipation.

6. Contrats de change

La liste qui suit énumère les abréviations utilisées dans les tableaux des contrats de change inclus dans les « Notes supplémentaires – Information propre au Fonds ». Cette liste vise les Fonds ayant conclu des contrats de change :

AUD – Dollar australien; ARS – Peso argentin; BMD – Dollar des Bermudes; BRL – Réal brésilien; CAD – Dollar canadien; CHF – Franc suisse; CLP – Peso chilien; CNH – Yuan chinois; CNY – Yuan chinois; COP – Peso colombien; CZK – Couronne tchèque; DKK – Couronne danoise; EGP – Livre égyptienne; EUR – Euro; GBP – Livre sterling; GHS – Cedi du Ghana; HKD – Dollar de Hong Kong; HUF – Forint hongrois; IDR – Roupie indonésienne; ILS – Nouveau shekel israélien; INR – Roupie indienne; JPY – Yen japonais; KES – Shilling kényan; KRW – Won sud-coréen; KZT – Tenge kazakh; MXN – Peso mexicain; MYR – Ringgit malais; NGN – Naira nigérien; NOK – Couronne norvégienne; NZD – Dollar néo-zélandais; PEN – Sol péruvien; PHP – Peso philippin; PLN – Zloty polonais; RON – Leu roumain; RUB – Rouble russe; SEK – Couronne suédoise; SGD – Dollar de Singapour; THB – Baht thaïlandais; TRY – Livre turque; TWD – Nouveau dollar taïwanais; USD – Dollar américain; UYU – Peso uruguayen; ZAR – Rand sud-africain.

7. Opérations avec des parties liées

a) Frais de gestion

Chaque série des Fonds, à l'exception de la série I, de la série O et de la série V, verse des frais de gestion annuels au Gestionnaire, lesquels sont calculés selon la valeur liquidative quotidienne de chaque série et payables chaque mois à terme échu, plus les taxes applicables, tel que décrit dans la section Frais de gestion des « Notes supplémentaires-Information propre au Fonds ».

L'épargnant ou le Gestionnaire, et non le Fonds, doit négocier et payer directement les frais de gestion pour les parts des séries I, O et V. Ces frais ne peuvent dépasser les frais de gestion pour les parts des séries A ou T du Fonds.

L'épargnant, et non le Fonds, doit payer directement les frais de gestion pour les parts de série P, lesquels ne peuvent dépasser les frais de gestion pour les parts de série E de ce Fonds. Les frais de gestion pour la série P sont réglés au moyen d'un rachat de parts de série P détenues par l'épargnant.

Le Gestionnaire peut réduire les frais de gestion réels que doivent payer certains détenteurs de parts en faisant en sorte que les Fonds versent à ces détenteurs de parts une distribution, de façon à ce que les frais de gestion réels correspondent aux taux ciblés.

Les charges à payer présentées dans les états de la situation financière, le cas échéant, sont composées de frais d'opérations entre parties liées, soit de gestion et d'administration à taux fixe.

À son entière discrétion, le Gestionnaire peut renoncer aux frais de gestion payables par les Fonds ou absorber les charges engagées par ces Fonds. Le Gestionnaire peut, en tout temps, mettre fin aux renonciations et aux paiements, mais il peut les poursuivre jusqu'à ce que les Fonds aient atteint une importance suffisante pour prendre en charge raisonnablement tous les frais de gestion et les charges engagées dans le cadre de leurs activités. Même si les renonciations et les absorptions se poursuivent, leur montant peut varier de temps à autre.

b) Frais d'administration à taux fixe et frais d'exploitation

i) *Pour tous les Fonds, sauf le Fonds d'exposition aux actions mondiales IA Clarington*

Le Gestionnaire paie les frais d'exploitation de chaque Fonds, autres que les « frais du Fonds » (définis ci-après) (les « dépenses d'exploitation »), en retour du paiement par chaque Fonds de frais d'administration annuels à taux fixe (les « frais d'administration ») pour chaque série d'un Fonds, sauf pour le Fonds d'exposition aux actions mondiales IA Clarington.

Les frais d'administration correspondent à un pourcentage déterminé de la valeur liquidative de chaque série d'un Fonds. Ils sont calculés et payés de la même façon que le sont les frais de gestion du Fonds en question. Les frais d'exploitation payables par le Gestionnaire comprennent, sans toutefois s'y limiter, les honoraires d'audit, les frais de comptabilité des fonds, les frais liés à l'agent des transferts et à la tenue des registres, les droits de garde, les frais administratifs et les frais pour les services de fiduciaire liés aux régimes fiscaux enregistrés, les frais d'impression et de diffusion des prospectus, des notices annuelles, des aperçus du fonds et des documents d'information continue, les frais juridiques, les coûts liés à la communication aux détenteurs de titres et les droits de dépôt de documents exigés par la réglementation. Le Gestionnaire n'est pas tenu de payer d'autres coûts, frais, honoraires ou droits, y compris ceux découlant de nouvelles exigences gouvernementales ou réglementaires concernant les coûts, frais, honoraires et droits mentionnés précédemment. Les programmes de rémunération des courtiers et les frais de publicité, de commercialisation et de promotion sont pris en charge par le Gestionnaire.

En plus des frais d'administration à taux fixe, les Fonds sont également tenus de payer certaines dépenses, les « frais du Fonds », qui comprennent les frais, les coûts et dépenses liés aux taxes et impôts, les coûts liés aux emprunts et intérêts, les frais des membres du conseil, les frais relatifs aux assemblées des détenteurs de titres, les frais du comité d'examen indépendant ou autres comités de direction, les coûts associés au respect de toutes les exigences gouvernementales et réglementaires imposées le ou après le 20 juin 2013 (incluant les dépenses d'exploitation connexes), et tout nouveau type de coût, de dépense ou de frais non engagé avant le 20 juin 2013, y compris les frais découlant des exigences gouvernementales ou réglementaires liées aux dépenses d'exploitation ou à des services externes qui n'étaient habituellement pas exigés au sein de l'industrie canadienne des fonds communs au 20 juin 2013. Le Gestionnaire peut, au cours de certaines années et dans certains cas, payer une partie des frais d'administration à taux fixe ou des frais du Fonds d'une série. La décision de prendre en charge les frais d'administration à taux fixe ou les frais du Fonds, ou une partie de ceux-ci, est examinée tous les ans et est prise à l'appréciation du Gestionnaire, sans avis aux détenteurs de titres.

Notes générales aux états financiers

31 mars 2021

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

ii) Pour le Fonds d'exposition aux actions mondiales IA Clarington

Le Fonds d'exposition aux actions mondiales IA Clarington est responsable du paiement de toutes les dépenses liées à ses opérations et à ses activités. Cela inclut, sans toutefois s'y limiter, les honoraires juridiques, d'audit et de garde, les impôts, les frais de courtage, les frais financiers, les dépenses d'exploitation et les frais administratifs ainsi que divers autres frais et charges. Le Fonds d'exposition aux actions mondiales IA Clarington est responsable des frais, charges et dépenses liés aux rapports financiers ou autres et aux prospectus requis pour le placement de titres. Le Fonds d'exposition aux actions mondiales IA Clarington est également responsable de ses frais d'exploitation, qui sont calculés et comptabilisés quotidiennement en fonction de sa valeur liquidative moyenne. Le gestionnaire paie ces frais d'exploitation pour le compte du Fonds d'exposition aux actions mondiales IA Clarington, à l'exception de certaines charges, comme les frais financiers et les impôts, et le Fonds le rembourse par la suite. Les programmes de rémunération des courtiers et les frais de publicité, de commercialisation et de promotion sont pris en charge par le Gestionnaire.

Depuis le 1^{er} avril 2016, le Fonds IA Clarington d'exposition aux actions mondiales paie des frais de service à Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (« Industrielle Alliance ») en contrepartie de services de comptabilité. Au 31 mars 2021 et au 31 mars 2020, les frais de service payés à Industrielle Alliance totalisaient respectivement environ 23 730 \$ et 23 730 \$, et il n'y avait aucuns frais cumulés. IA Clarington est une filiale à part entière d'Industrielle Alliance.

8. Parts rachetables

Les parts rachetables de chaque Fonds sont gérées conformément aux objectifs de placement décrits dans le prospectus du Fonds. Chaque Fonds cherche à atteindre ses objectifs de placement, tout en gérant sa liquidité afin de pouvoir honorer les demandes de rachat. Les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables présentent les variations touchant les parts rachetables de chaque Fonds pendant les périodes visées.

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par part présentée dans l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par série pour la période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de la série en circulation au cours de la période.

Les parts rachetables autorisées de chaque série des Fiducies se composent d'un nombre illimité de parts sans valeur nominale.

Les parts d'une série d'une fiducie sont rachetables au gré du détenteur, conformément à la déclaration de fiducie, à la valeur liquidative courante de la série.

Les parts de chaque Fonds sont présumées être des passifs financiers, en raison de la structure à séries multiples de chaque Fonds et du fait que chaque série a des caractéristiques différentes. Les parts en circulation des Fonds comportent une obligation contractuelle de distribuer le revenu net et les gains en capital nets réalisés annuellement (en trésorerie si le détenteur de parts le demande). Par conséquent, l'obligation de rachat n'est pas la seule obligation contractuelle liée aux parts. Les parts rachetables en circulation du Fonds sont classées comme des passifs financiers conformément aux exigences de la norme IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*.

Les frais d'achat et de rachat imputés aux détenteurs de parts des séries A, B, B5, T4, T5, T6, T8, X, X5 et Y d'une fiducie diffèrent selon l'option d'achat. Il peut s'agir de frais prélevés à l'acquisition et payables au courtier ou de frais prélevés au rachat payables au gestionnaire. Le gestionnaire facture également des frais de gestion aux séries.

Les parts de séries E, E4, E5, E6, EX, EX5 et EX6 sont offertes aux investisseurs qui investissent au moins 100 000 \$. Le Gestionnaire facture également des frais de gestion aux séries.

Les détenteurs de parts des séries EF, EF4, EF5, EF6, F, F4, F5, F6, F8, FX, FX5, FX6 et W d'une fiducie ne paient pas de commission de vente à l'achat, ni de frais de rachat au moment du rachat. Les investisseurs versent à leur courtier des frais annuels dont le montant est négocié avec celui-ci, en contrepartie de conseils en placement et d'autres services. Le gestionnaire facture également des frais de gestion aux séries.

Les détenteurs de parts de séries I, O et V d'une fiducie ne paient pas de commission à l'achat ou de frais de rachat. Ils négocient plutôt des frais distincts qu'ils versent directement au Gestionnaire. Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux Fonds pour les parts de séries I, O et V.

Les courtiers des détenteurs de parts de séries L, L4, L5, L6, L8, LX et LX5 paient des frais de rachat au gestionnaire. Le gestionnaire facture également des frais de gestion aux séries.

Les parts de séries P, P4, P5 et P6 sont offertes aux investisseurs qui investissent au moins 100 000 \$. Les investisseurs paient directement au Gestionnaire des frais de gestion établis selon le montant de leur investissement. Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux Fonds pour les parts de séries P, P4, P5 et P6.

Les titres de série FNB peuvent être rachetés n'importe quel jour de bourse, contre de la trésorerie, à un prix de rachat correspondant à 95 % du cours de clôture des titres à la date de rachat, sous réserve d'un prix maximum équivalant à la valeur liquidative par titre.

Les frais de gestion demandés par le Gestionnaire à chaque Fonds pour toutes les parts autres que celles des séries I, O et V sont répertoriés dans les « Notes supplémentaires-Information propre au Fonds ».

Un Fonds peut émettre des séries qui offrent des distributions mensuelles. Les distributions mensuelles sont généralement composées de revenu net et/ou de remboursement de capital. Les distributions peuvent être réinvesties dans des parts supplémentaires ou versées en espèces.

9. Rabais de courtage

En plus de servir à payer le coût des services de courtage relatifs aux opérations sur titres, les commissions versées à certains courtiers peuvent également servir à couvrir les services de recherche fournis au gestionnaire de placements. La valeur des services de recherche inclus dans les commissions payées par les Fonds à ces courtiers figure dans les « Notes supplémentaires-Information propre au Fonds ».

Notes générales aux états financiers

31 mars 2021

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers – Information propre au Fonds)

10. Prêt de titres

Certains Fonds peuvent conclure des opérations de prêt de titres. Ces opérations seront utilisées conjointement avec d'autres stratégies de placement afin d'enregistrer de meilleurs rendements. Le risque de crédit lié aux opérations de prêt de titres est limité par le fait que la valeur de la trésorerie ou des titres détenus comme garantie par les Fonds, en relation avec ces opérations, est d'au moins 105 % de la juste valeur des titres prêtés, à l'exception des prêts de titres américains ou de titres à revenu fixe mondiaux, pour lesquels le pourcentage applicable sera de 102 %. Ce montant est déposé par l'emprunteur auprès d'un agent de prêt jusqu'à ce que le titre sous-jacent soit rendu aux Fonds afin de répondre au risque de défaillance de la contrepartie ou d'insuffisance de la garantie. La juste valeur des titres prêtés est surveillée quotidiennement, la garantie additionnelle étant obtenue ou remboursée selon les fluctuations des valeurs marchandes. Le Fonds a pour pratique d'obtenir une garantie de l'agent de prêt pour couvrir tout défaut de la contrepartie, y compris l'insuffisance de la garantie. Le revenu des prêts de titres est présenté séparément dans l'état du résultat global.

11. Impôts sur le revenu

Les Fonds se qualifient ou devraient se qualifier à titre de fiducies de fonds communs de placement en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, par conséquent, ne sont pas assujettis à l'impôt sur la partie de leur revenu net de placements, y compris le montant net des gains réalisés, qui est distribué aux détenteurs de parts. Ce revenu distribué est imposable dans les mains des détenteurs de parts. L'impôt sur le montant net des gains en capital réalisés est généralement recouvrable au fur et à mesure des rachats en vertu des dispositions sur le remboursement contenues dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Aucune charge d'impôts sur le revenu n'a été inscrite dans ces états financiers puisque suffisamment de revenu et de gains nets en capital réalisés ont été distribués aux détenteurs de parts.

Le Fonds IA Clarington d'actions internationales est considéré comme une quasi-fiducie de fonds communs de placement.

À la fin de l'année d'imposition, le 31 décembre 2020, les Fonds affichaient des pertes en capital et des pertes autres qu'en capital pouvant être reportées aux fins de l'impôt sur le revenu, comme il est présenté dans les « Notes supplémentaires – Information propre au Fonds ». Les pertes autres qu'en capital expirent aux dates indiquées. Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et portées en déduction de gains en capital futurs.

Le revenu des placements détenus par les Fonds peut être soumis à des retenues d'impôts dans des territoires autres que ceux des Fonds, en fonction des exigences du pays d'origine. Le cas échéant, les retenues d'impôt sont présentées à un poste distinct de l'état du résultat global.

12. Révision de l'information comparative

S'il y a lieu, certains chiffres comparatifs concernant les placements en obligations, figurant dans le tableau Évaluation à la juste valeur de la section Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers, ont été transférés du niveau 1 au niveau 2 afin de bien rendre compte du changement de méthodologie effectué pendant la période.

PLACEMENTS IA CLARINGTON INC.

Bureau administratif : 522, avenue University, bureau 700 • Toronto (Ontario) • M5G 1Y7 • 1 888 860-9888

Siège social : 1080, Grande Allée Ouest • case postale 1907, succursale Terminus • Québec (Québec) • G1K 7M3

courriel : info@iaclarington.com • www.iaclarington.com